

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le 26 octobre 2022 à 19 h à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants, M. Jean-Sébastien Allard, André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire, M. Émile Hudon.

Assistent également M^{me} Carolle Perron, directrice générale par intérim
M^{me} Claudie Lambert, DGA aux opérations

1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 h, M. Émile Hudon, maire, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

299-10-22

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée, tout en ajoutant les deux points suivants à Affaires nouvelles :

5- AFFAIRES NOUVELLES

- 5.1- Gala des Lauréats – achat de deux (2) billets
- 5.2- Rang des Îles – contrat marquage de lignes

- 1- Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Entente relative au départ de la directrice générale
- 4. Adoption d'une résolution pour modifier le règlement # 2022-517
- 5- Affaires nouvelles
- 6- Période de questions
- 7- Levée de l'assemblée

3- ENTENTE RELATIVE AU DÉPART DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Dany Dallaire quitte son emploi de directrice générale pour la municipalité de Saint-Gédéon ;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de M^{me} Dany Dallaire et de la municipalité de convenir d'une entente confidentielle relative à ce départ selon les paramètres applicables en semblable matière ;

300-10-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'entente intervenue entre M^{me} Dany Dallaire et la municipalité de Saint-Gédéon relativement à son départ comme directrice générale, et d'autoriser toutes les dépenses reliées à la fin d'emploi et de payer toute somme due suite au départ de M^{me} Dany Dallaire. Le conseil autorise également M. Émile Hudon, maire, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile pour donner effet à la présente résolution.

4- ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT # 2022-517

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2022-517 pour ajouter un article qui modifie le titre du règlement 2022-516 et pour mettre à jour l'annexe « A » dudit règlement;

301-10-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'un article 1.1 soit ajouté au règlement 2022-517 :

Que le titre du règlement # 2022-516 soit remplacé par le suivant : le règlement # 2022-516 décrétant des dépenses et l'emprunt de 1 775 000 \$ pour des travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable dans le rang des Îles à Saint-Gédéon

Que l'article 2 du règlement 2022-517 est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à effectuer des travaux d'eau potable, conduite de distribution d'eau potable au rang des Îles selon les plans et devis modifiés et préparés par MSH, M^{me} Marie-Ève Plourde, ingénieur en date du 8 août 2022 portant le numéro SC-21-161-STGED-RIRL 22 et tel qu'il appert dans l'estimation détaillée du 20 octobre 2022 préparée et signée par M^{me} Carolle Perron, directrice générale par intérim incluant les coûts directs, les frais de contingences, les taxes nettes et les imprévus, lesquels font partie intégrante du règlement 2022-517 comme annexe « A » et « B ».

QU'UNE COPIE CERTIFIÉE de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

5- AFFAIRES NOUVELLES

5.1- GALA DES LAURÉATS – ACHAT DE 2 BILLETS

302-10-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat de 2 billets à 150 \$ chacun pour le 35e Gala des Lauréats qui aura lieu le jeudi 3 novembre 2022 au Complexe Jacques-Gagnon d'Alma.

5.2- CONTRAT MARQUAGE DE LIGNES – PROJET RANG DES ÎLES

303-10-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat de marquage des lignes dans le Rang des îles à la Compagnie Signalisation Inter-Lignes, telle que la soumission datée du 24-10-2022 au montant de 7 778.06 \$ taxes incluses.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent à cette séance d'ajournement.

7- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 16, M. André Gagnon propose la levée de l'assemblée.

Émile Hudon
Maire

Carolle Perron
Directrice générale par intérim